

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Arrêté du 1^{er} février 2013 portant nomination de membres du jury à l'examen de sortie des élèves de la 51^e promotion de l'École nationale supérieure de sécurité sociale

NOR : AFSS1330020A

La ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article R. 123-33 ;

Vu l'arrêté du 17 février 1978 relatif à la composition du jury de l'examen de sortie de l'École nationale supérieure de sécurité sociale ;

Sur proposition du conseil d'administration de l'École nationale supérieure de sécurité sociale en date du 21 novembre 2012,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Pellet (Rémi), professeur à l'université Paris-V - Descartes, est nommé président du jury à l'examen de sortie des élèves de la 51^e promotion de l'École nationale supérieure de sécurité sociale.

Article 2

Sont nommés membres du jury :

Mme Babel (Marie-Renée), directrice générale adjointe de l'agence régionale de santé d'Île-de-France.

Mme Baron (Anne), directrice générale adjointe de l'agence régionale de santé d'Aquitaine.

M. Donnay (François), directeur de la Mutualité sociale agricole de Nord - Pas-de-Calais.

M. Lacroix (Guillaume), directeur de la caisse d'allocations familiales de Châteauroux.

M. Perrot (Matthieu), directeur de la caisse RSI de Poitou-Charentes.

M. Pujolar (Olivier), maître de conférences à l'université Montesquieu - Bordeaux-IV.

Mme Videcoq-Aubert (Sarah), directrice de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Ardèche.

Article 3

Sont nommés examinateurs de comptabilité :

M. Jamois (Sébastien), agent comptable de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Hérault.

Mme Lorenzi (Corinne), agent comptable de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis.

Article 4

Dans le cas où M. Pellet (Rémi) se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, le jury sera présidé par M. Pujolar (Olivier), maître de conférences à l'université Montesquieu - Bordeaux-IV.

Article 5

Le directeur de l'École nationale supérieure de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 1^{er} février 2013.

Pour la ministre des affaires sociales
et de la santé et par délégation :

Le directeur de projet,

J.-L. REY

Pour le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt
et par délégation :

*Le sous-directeur du travail
et de la protection sociale,*

É. TISON